

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq avril, à dix heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire

Etaient présents : Mme Marie-José FILATRIAU, M. Elie ATLAN, M. Pierre GALLAND, M. Louis FREY, M. Maurice LEFEVRE, M. Gérard BONHOMET, Mme Françoise FAUCHER, Mme Maria-Teresa LESUR, M. Jean PARÉ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel BURNACCI, M. Daniel LOTAUT, Mme Isabelle MEKEDICHE, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Maria MORGADO, Mme Christine DIANÉ, Mme Bérard GUNOT, Mme Conception DERÉAC, M. Panhavuth HY, Mme Gessy VIGILANT, M. Sabry KALAA, M. Mohammed AYARI, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Koffi-Rameaux NIANGORAN, Mme Arcangèle DO SOUTO, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Benoît JIMENEZ, M. Patrick ANGREVIER, M. Francis PARNY, M. Hussein MOKHTARI, Mme Stella LAPAIX, M. Tarak GHOURLI, M. Christophe DIEU, Mme Myriam DIEN et Mme Elise ARIAS-YSIDOR

Etaient absents :

Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Monsieur Patrick ANGREVIER a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, bonjour, bienvenus dans la maison commune, pour l'installation de ce nouveau conseil municipal.

Je vais appeler les personnes qui ont été élues. C'est un appel nominal par âge et groupe.

Madame Filatriau, Monsieur Atlan, Monsieur Galland, Monsieur Frey, Monsieur Lefèvre est présent, Monsieur Bonhomet, Madame Faucher, Madame Lesur, Monsieur Paré, Madame Lalliaud, Madame Gourmand, Monsieur Burnacci, Monsieur Lotaut, Madame Mekediche, Madame Letourneau, Madame Morgado, Madame Diané, Madame Gunot, Madame Deréac, Monsieur Hy, Madame Vigilant, Monsieur Kalaa, Monsieur Ayari, Madame Sahindal-Deniz, Monsieur Niangoran, Madame Do Souto, Madame Mahendran, Monsieur Glam, Monsieur Jimenez, Monsieur Angrevier, Monsieur Parny, Monsieur Mokhtari, Madame Lapaix, Monsieur Ghourchi, Monsieur Dieu, Madame Dien, Madame Arias-Ysidor, Madame Blanchet absente, Monsieur Bouziad absent.

Je dois nommer un secrétaire de séance, je propose le benjamin, Patrick Angrevier. Y-a-t-il des oppositions à cette nomination ? Pas d'opposition ? Patrick Angrevier est secrétaire de séance.

Je me dois de vous faire lecture des résultats constatés au procès verbal des élections : le nombre d'inscrits : 17.166, le nombre de votants : 8.982, soit une participation de 52,32%, exprimés : 8.617, abstentions : 8.184, blancs ou nuls : 365, ont obtenu la liste « ensemble pour Garges » : 3.300 voix, soit 38,30%, soit 7 sièges, « un nouveau souffle pour Garges » : 1.046 voix soit 12,14%, soit 2 sièges, la liste « réussir Garges » : 4.271 voix soit 49,56%, soit 30 sièges.

Je déclare installer les élus cités précédemment dans leurs fonctions de conseillers municipaux et je cède la présidence de séance à Madame Filatriau doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux.

Madame Filatriau : Bonjour chers collègues, bonjour chers gargeoises et gargeois. Je vais procéder à l'appel de chacun des élus : Madame Filatriau est présente, Monsieur Atlan.

Monsieur Atlan : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Galland

Monsieur Galland : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Frey

Monsieur Frey : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Lefèvre

Monsieur Lefèvre : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Bonhomet

Monsieur Bonhomet : Présent

Madame Filatriau : Madame Faucher

Madame Faucher : Présente

Madame Filatriau : Madame Lesur

Madame Lesur : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Paré

Monsieur Paré : Présent

Madame Filatriau : Madame Lalliaud

Madame Lalliaud : Présente

Madame Filatriau : Madame Gourmand

Madame Gourmand : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Burnacci

Monsieur Burnacci : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Lotaut

Monsieur Lotaut : Présent

Madame Filatriau : Madame Mekediche

Madame Mekediche : Présente

Madame Filatriau : Madame Letourneau

Madame Letourneau : Présente

Madame Filatriau : Madame Morgado

Madame Morgado : Présente

Madame Filatriau : Madame Diané

Madame Diané : Présente

Madame Filatriau : Madame Gunot

Madame Gunot : Présente

Madame Filatriau : Madame Deréac

Madame Deréac : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Hy

Monsieur Hy : Présent

Madame Filatriau : Madame Vigilant

Madame Vigilant : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Kalaa

Monsieur Kalaa : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Ayari

Monsieur Ayari : Présent

Madame Filatriau : Madame Sahindal-Deniz

Madame Sahindal-Deniz : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Niangoran

Monsieur Niangoran : Présent

Madame Filatriau : Madame Do Souto

Madame Do Souto : Présente

Madame Filatriau : Madame Mahendran

Madame Mahendran : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Glam

Monsieur Glam : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Jimenez

Monsieur Jimenez : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Angrevier

Monsieur Angrevier : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Parny

Monsieur Parny : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Mokhtari

Monsieur Mokhtari : Présent

Madame Filatriau : Madame Lapaix

Madame Lapaix : Présente

Madame Filatriau : Monsieur Ghourchi

Monsieur Ghourchi : Présent

Madame Filatriau : Monsieur Dieu

Monsieur Dieu : Présent

Madame Filatriau : Madame Dien

Madame Dien : Présente

Madame Filatriau : Madame Arias-Ysidor

Madame Arias-Ysidor : Présente

Madame Filatriau : Madame Blanchet et Monsieur Bouziad absents. Je constate donc que le quorum est atteint. Le conseil doit maintenant choisir 2 assesseurs, je propose les 2 plus jeunes dans chaque groupe soit Benoît Jimenez et Elise Arias-Ysidor. Êtes-vous tous d'accord ? Ils sont tous d'accord. Conformément à la loi, je vais vous donner lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L.2122-10 du code général des collectivités territoriales.

L.2122-4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

L.2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L.2122-8 : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

L.2122-10 : Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Toutefois, dans les communes de 3500 habitants et plus, le mandat du maire et des adjoints prend fin de plein droit lorsque la juridiction administrative, par une décision devenue définitive, a rectifié les résultats de l'élection des conseillers municipaux de telle sorte que la majorité des sièges a été attribuée à une liste autre que celle qui avait bénéficié de cette attribution lors de la proclamation des résultats à l'issue du scrutin.

Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Après une élection partielle, le conseil municipal peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Je vais maintenant inviter le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code.

Quels sont les candidats ? Je laisse la parole à Madame Tutem Sahindal-Deniz.

Madame Sahindal-Deniz : Merci. Chers collègues, en prenant la parole devant vous ce matin, je mesure la solennité et l'émotion du moment et j'en suis fière. C'est la marque d'un commencement dans la continuité. Les gargeoises et les gargeois, attendaient un débat politique et ils ont eu une campagne passionnante et passionnée. Les semaines que nous venons de vivre étaient intenses et nous ne sortons pas de cette campagne comme nous y sommes entrés. Je ne peux m'empêcher de penser que certains ont privilégié les règlements de comptes personnels, que d'autres ont assimilé notre démocratie à une élection interne à une formation politique alors que cette campagne exigeait de l'authenticité. L'éthique d'une république irréprochable vaut pour tous, elle vaut pour chacun d'entre nous et les gargeois ont su rejeter les insinuations et les spéculations malveillantes tout en témoignant à nouveau leur confiance à Maurice Lefèvre avec près de 50% des voix. Au nom de toute l'équipe réussir Garges, je voudrais les remercier à nouveau. Pendant ces derniers mois et depuis qu'il est élu autour de cette table, Maurice Lefèvre s'est toujours adressé aux gargeois avec toute sa sincérité, sa vérité et sa détermination, il parle avec ses convictions et son cœur. Ensemble, c'est le mot le plus important à mes yeux, qui le qualifie le mieux, et je suis fière de proposer au nom de l'équipe réussir Garges la candidature de Maurice Lefèvre à la fonction de maire. Je vous remercie.

Madame Filatriau : Y-a-t-il d'autres candidatures ? Non. L'administration va vous distribuer les bulletins de vote correspondants.

Je vais demander à chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, de remettre son bulletin de vote dans l'enveloppe de vote et de le placer dans l'urne que l'on vous présentera : Madame Filatriau ... a voté, Monsieur Atlan ... a voté, Monsieur Galland ... a voté, Monsieur Frey ... a voté, Monsieur Lefèvre ... a voté, Monsieur Bonhomet ... a voté, Madame Faucher ... a voté, Madame Lesur ... a voté, Monsieur Paré ... a voté, Madame Lalliaud ... a voté, Madame Gourmand ... a voté, Monsieur Burnacci ... a voté, Monsieur Lotaut ... a voté, Madame Mekediche ... a voté, Madame Letourneau ... a voté, Madame Morgado ... a voté, Madame Diané ... a voté, Madame Gunot ... a voté, Madame Deréac ... a voté, Monsieur Hy ... a voté, Madame Vigilant ... a voté, Monsieur Kalaa ... a voté,

Monsieur Ayari ... a voté, Madame Sahindal-Deniz ... a voté, Monsieur Niangoran ... a voté, Madame Do Souto ... a voté, Madame Mahendran ... a voté, Monsieur Glam ... a voté, Monsieur Jimenez ... a voté, Monsieur Angrevier ... a voté, Monsieur Parny

Monsieur Parny : Madame la présidente, vous me permettez une explication.

Madame Filatriau : Oui

Monsieur Parny : Avec mon collègue Hussein Mokhtari, nous nous sommes concertés, nous félicitons la liste et son chef de file pour cette victoire. L'organisation de la municipalité est une question qui vous appartient donc nous ne participerons pas au vote.

Madame Filatriau : D'accord. Nous invitons les assesseurs à aller s'asseoir à la table de dépouillement.

Dépouillement

Monsieur Angrevier : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30, nombre de personnes ne participant pas au vote : 7. Monsieur Lefèvre a obtenu 30 voix.

Madame Filatriau : Majorité absolue. Maurice Lefèvre a donc obtenu 30 voix. Monsieur Maurice Lefèvre ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est installé.

Monsieur Maurice Lefèvre, est ce que vous acceptez d'exercer cette fonction ?

Monsieur Lefèvre : Je l'accepte très volontiers.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup à tous. Il s'agit maintenant de créer les postes d'adjoints. En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 11 adjoints. Je propose au conseil municipal de fixer à 10 le nombre de postes d'adjoints au maire. Est ce qu'il y a des observations ? Des pour ou des contres à ce nombre d'adjoints ? Aucune observation ? Donc après en avoir délibéré et à l'issue du vote à main levée, le conseil municipal décide la création de 10 postes d'adjoints au maire. Prise de parole ?

Monsieur Mokhtari : Oui Monsieur le Maire, pour que les choses soient claires, nous ne prenons pas part au vote sur la délibération que vous venez de proposer. Ni celle là, ni sur les suivantes.

Monsieur le Maire : Très bien. Qui est pour les 10 adjoints ? Très bien je vous remercie.

Je rappelle que l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Je propose les candidats de la liste « réussir Garges ». Y-a-t-il d'autres candidats dans les autres listes ? Pas de candidats. Nous allons pouvoir procéder au vote. Madame Filatriau ... a voté, Monsieur Atlan ... a voté, Monsieur Galland ... a voté, Monsieur Frey ... a voté, Monsieur Lefèvre ... a voté, Monsieur Bonhomet ... a voté, Madame Faucher ... a voté, Madame Lesur ... a voté, Monsieur Paré ... a voté, Madame Lalliaud ... a voté, Madame Gourmand ... a voté, Monsieur Burnacci ... a voté, Monsieur Lotaut ... a voté, Madame Mekediche ... a voté, Madame Letourneau ... a voté, Madame Morgado ... a voté, Madame Diané ... a voté, Madame Gunot ... a voté, Madame Deréac ... a voté, Monsieur Hy ... a voté, Madame Vigilant ... a voté, Monsieur Kalaa ... a voté, Monsieur Ayari ... a voté, Madame Sahindal-Deniz ... a voté, Monsieur

Niangoran ... a voté, Madame Do Souto ... a voté, Madame Mahendran ... a voté, Monsieur Glam ... a voté, Monsieur Jimenez ... a voté, Monsieur Angrevier ... a voté, Monsieur Parny, Monsieur Mokhtari, Madame Lapaix, Monsieur Ghourchi, Monsieur Dieu, Madame Dien, Madame Arias-Ysidor ne prennent pas part au vote.

Nous allons demander aux assesseurs de bien vouloir rejoindre la table centrale pour le dépouillement.

Dépouillement

Monsieur Angrevier : 30 bulletins trouvés dans l'urne et 7 ne prenant pas part au vote. La liste réussir Garges a obtenu 30 voix.

Monsieur le Maire : Elle a donc obtenu la majorité absolue, et sont donc proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau : Madame Marie-Claude Lalliaud, 1ère adjointe au maire, Monsieur Jean Paré, 2ème adjoint au maire, Madame Tutem Sahindal-Deniz, 3ème adjointe au maire, Monsieur Gérard Bonhomet, 4ème adjoint au maire, Madame Liliane Gourmand, 5ème adjointe au maire, Monsieur Daniel Lotaut, 6ème adjoint au maire, Madame Cergya Mahendran, 7ème adjointe au maire, Monsieur Benoît Jimenez, 8ème adjoint au maire, Madame Françoise Faucher, 9ème adjointe au maire, Monsieur Sabry Kalaa, 10ème adjoint au maire.

Mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs, gargeoises et gargeois, chers amis. C'est avec beaucoup d'émotion que je me retrouve aujourd'hui parmi vous, après cette campagne aussi longue et passionnée pour laquelle chacun d'entre vous a tout donné de lui-même. C'est un rare privilège que de continuer à servir. Je souhaite remercier de tout coeur les gargeoises et gargeois qui se sont déplacés aux urnes pour accomplir leur devoir citoyen et qui m'ont fait l'honneur de m'élire à nouveau. C'est pour moi, élu de la république, un socle de confiance et de légitimité.

Je remercie aussi mon mouvement qui m'a renouvelé sa confiance en proposant ma candidature. Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues colistiers qui par leur vote viennent de me témoigner toute leur loyauté, en me confiant une nouvelle fois la responsabilité de maire de Garges-lès-Gonesse. Je suis ému par votre fidélité et votre constance. N'oublions jamais que chacun de nous siège ici par la volonté du peuple.

Certes, dans cette salle nous avons des convictions et des visions politiques différentes, mais nous partageons chers collègues, une idée commune, celle de représenter et de servir. Nous sommes unis, dans la passion pour l'engagement envers la politique. D'ailleurs, la démocratie se nourrit des diversités d'opinions et non pas de pensées uniques. Soyons digne de la confiance que le peuple gargeois nous a accordée. J'ai la volonté de dépasser les vieux clivages idéologiques, de privilégier les convictions sur les étiquettes, je serais le garant des droits de toutes et de tous, de majorité et d'opposition dans un esprit de dialogue, de concertation, de démocratie et d'écoute. Sachez que je mesure pleinement la lourdeur et l'importance de la tâche qui nous a été confiée à tous et plus particulièrement à moi en tant maire. Nous devons être au service de l'humain et non à celui d'une quelconque chapelle politique ou d'intérêt particulier.

N'oublions pas, Mesdames et Messieurs, que les défis qui se dressent devant vous sont nombreux, notre action publique doit permettre de les surmonter, nous devons répondre à une exigence, celle de la rigueur, la droiture et le souci constant de l'intérêt général. Garges-lès-Gonesse, ce ne sont pas seulement des valeurs inscrites sur le fronton d'une mairie, mais la volonté de leur donner une réalité forte. Fidèle à moi même, je resterais un maire de proximité, un maire à l'écoute de chacun, un maire fidèle aux gargeoises et gargeois.

Les initiatives que nous avons lancées ces dernières années produisent progressivement des effets, mais je demeure conscient que beaucoup sont sévèrement touchés par la crise

économique et par le chômage. Nous savons aussi combien les enjeux de sécurité et la question du respect de la loi républicaine sont contraignants, sans oublier la défense de la justice sociale, de l'école républicaine, de la solidarité, des services publics qui sont le patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas, de notre politique de santé, de notre environnement. Nos habitants veulent des solutions concrètes et immédiates à leurs problèmes mais ils s'inquiètent aussi pour leur avenir et pour celui de leurs enfants. Ils attendent de nous une vision de la société, un projet, une perspective de progrès. A nous, maintenant d'expliquer avec des mots simples, en quoi nos propositions répondent aux préoccupations immédiates. Je crois plus que quiconque en notre ville. Garges est un joyau précieux qui ne doit pas être soumis aux aléas des joutes électorales. Notre population métissée a additionné des origines diverses et tous donnent à Garges sont visage d'aujourd'hui.

Garges, se sont des femmes et des hommes fiers, énergiques, chaleureux, solidaires et fraternels qui font notre identité, notre histoire et éclairent notre avenir. Il y a dans notre ville des richesses, des talents, des initiatives qui ne demandent qu'à s'exprimer pour peu qu'on le leur permette. Il y a dans nos quartiers une immense majorité de nos concitoyens qui travaillent dur, qui éduquent leurs enfants, montent des projets, qui rêvent tout simplement d'une vie meilleure où les valeurs du respect et de l'effort seraient vraiment considérées et récompensées, leur permettre d'accéder à leurs rêves. Voilà, ce que nous devons ensemble, chercher à faire. Notre mission est de servir l'intérêt général, et je sais qu'ensemble nous pouvons réussir. Je crois mesdames et messieurs, que l'installation de cette nouvelle équipe marque une nouvelle étape dans notre engagement au service de notre ville, qui exige beaucoup de ténacité, de continuité, d'exemplarité et d'efficacité. Le peuple m'a confié un mandat, je le remplirais. Parce que le mandat de maire est le plus beau de notre république, je l'accomplirais avec volontarisme et détermination. Je suis engagé pour la paix et le vivre ensemble qui représente notre patrimoine gargeois. Pour notre ville forte de sa jeunesse, et riche de sa diversité, je serais le garant de notre identité gargeoise, je serais votre maire. Un maire pour tous. Je vous remercie.

Le nouveau conseil est installé, je vous remercie de votre participation et vous souhaite à présent une excellente fin de journée.

Le conseil municipal prend fin à 10h50

Le Maire

Le secrétaire de séance

Monsieur Maurice LEFEVRE

Monsieur Patrick ANGREVIER